

Règlement de la course

Article 1 - Organisation

Le CLAM ' TRAIL de Clamart, épreuve pédestre hors stade, est organisée par l'association CSM Clamart Athlétisme (club FFA), avec le soutien de la Ville de Clamart.

Article 2 - Participation

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes, licenciés et non licenciés, de nationalité française ou étrangère.

Le trail de 10 km est ouvert pour les personnes nées en 2009 et avant ,le trail de 20 km pour les personnes nées en 2007 et avant. Pour les mineurs : signature de l'autorisation parentale obligatoire. Les participants s'engagent à se conformer aux règles et obligations en vigueur édictées par la FFA. les inscriptions pour le kids trail sont possibles de 9 ans à 15 ans.

Article 3 - Régularité des courses

Les courses sont conformes aux règlements sportifs 2025 de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Le port du dossard sur la poitrine est obligatoire et les coureurs doivent suivre le circuit balisé par les signaleurs /contrôleurs. Tout coureur n'ayant pas été pointé sur le circuit se verra disqualifié à l'arrivée.

Article 4 - Licence FFA ou certificat médical ou PPS

Au regard de l'article L 231-3 du code du sport et de l'alinéa I.A.3 du règlement des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme ne sont acceptés que les participants titulaires de :

1. Licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, ou d'une licence Athlé running, délivré par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.), ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
2. Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
3. Certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
4. PPS: parcours de prévention santé.

La FFA propose avec le parcours de prévention santé un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur du CLAM TRAIL .

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ainsi lors de l'inscription vous devez joindre avec votre bulletin d'inscription, le règlement et l'original de ce certificat ou une copie .

Article 5 - Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 6 - Droit à l'image

Concernant le droit à l'image, j'autorise expressément les organisateurs du CLAM ' TRAIL, c'est-à-dire le CSM Clamart Athlétisme ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au CLAM ' TRAIL de Clamart, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 7 - Annulation

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation ; il ne saura procéder à aucun remboursement des frais d'inscriptions, ni à aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

Article 8 - Assurance et responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par un contrat de l'assureur de la FFA soit AIAC MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillance provoquée par une déficience physique ou psychique consécutive à un mauvais état de santé des participants,
- de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive,
- Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 - Secours

Le service médical et les secours sont assurés par la Croix-Rouge, qui peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 10 - Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses



CLAM' TRAIL

10 KM - 20 KM - KID'S TRAIL de 1 KM pour les enfants de 9 à 15 ans

DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025

10h - Stade de la Plaine - Clamart

Inscriptions :

csmclamartathletisme.athle.fr et sur le site FINISHER.

Renseignements au 06 10 15 66 26



Avec le soutien de la ville de CLAMART



Informations pratiques



CLAM 'TRAIL 2025

Le Clam'Trail 2025 est à l'initiative du CSM Clamart Athlétisme :

Le trail se déroule au cœur de la forêt de Clamart.

Les courses 10 km, 20 km partiront à 10h. le kids trail partira à 10h15 pour une distance de 1 km. (pas de classement pour cette catégorie. médailles à l'arrivée pour tous les participant(e)s)

Dimanche 23 novembre 2025

Stade de la Plaine, 131 chemin du Parc - 92140 Clamart

Trail 10 km / 20 km et un kids trail de 1km

Départ • Stade de la Plaine

Arrivée • Stade de la Plaine

Ravitaillement • à l'arrivée

Parking • Libre

Vestiaire • Douches au stade de la Plaine et consignes (selon les conditions sanitaires)

Village animations • Pendant les courses, visite du village auprès des stands présents.

Remise des prix : Récompenses à tous les finishers, Prix pour les 3 premiers de chaque course, femme/homme scratch puis au premier de chaque catégorie.

Restauration • Possible au village. stands partenaires.

Inscriptions en ligne • Jusqu'à vendredi 21 novembre minuit.

Les inscriptions sur place • Jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Retrait des dossards • Le dimanche 23 novembre, à partir de 7h à 9h30, au stade de la Plaine à Clamart. (dossards à puce)

Frais d'engagement • 10 km : 15 € • 20 km : 25 € • kids trail 5 € • Majoration de 5 € le jour de l'épreuve, dans la limite des dossards disponibles.

Kinés et ostéopathes disponibles après la course. (prestation gratuite)

Informations, inscriptions et résultats :

<http://csmclamartathletisme.athle.fr> et sur le site FINISHER et OXYBOL

ACCÈS

Accès à pied : La totalité du parcours est fermé, balisé et sécurisé.

Coordonnées GPS :

- Latitude : 2.24651000
- Longitude : 48.78856000

Par les transports en communs (RATP) :

- BUS 189/190, arrêt Jardin Parisien, Hôpital Béclère
- Tramways T6 et T10, arrêt Hôpital Béclère

